

AMR 17

Allée Marianne

17160 Brie-sous-Matha

Tél : 05.46.26.64.61

E-Mail: mairesruraux17@gmail.com

Procès-Verbal Réunion de bureau du 17 Décembre 2021

Le 17 Décembre 2021 à 18 h 00,

Les membres du bureau de l'Association des Maires Ruraux de la Charente-Maritime (AMR 17) (dont le siège social est situé à la Mairie – Allée Marianne -17160 – Brie-sous-Matha) s'est réuni sur convocation, dans la salle Nivelles de la mairie de Saintes.

Etaient présents :

Bernard GOURSAUD (Maire de Brie-sous-Matha), Christian GRATEREAU (Maire de Macqueville), Marie-Agnès BEGEY (Maire de Ballans), Monique RIVIERE (Maire de Sainte Radegonde), Danielle PERTUS (Maire de Sainte-Même), Aurélie GOURMAUD (Adjointe au Maire), Justine RENOUX (Agent Territorial), Mr Antoine FABRY (Co-fondateur « Le Tremplin »),

Étaient excusés :

Jean-Noël AUBIN (conseiller municipal de Matha), Yves-Luc Gaillard (Maire de Prignac), Mme Corinne IMBERT (Sénatrice), M. Daniel LAURENT (Sénateur), M. Mickaël VALLET (Sénateur), Wilfrid HAIRIE (Maire de Matha), Alain FOUCHER (Maire de Grandjean), Michel LALAZON (Maire de St Pierre de l'Isle), Gérard LAMIRAUD (Maire de Courcerac), Pierre TEXIER (Maire de Taillebourg), Bruno DRAPON (Maire de Saintes).

Ouverture de réunion :

Le président ouvre la séance par l'approbation du précédent procès-verbal du bureau, qui rédigé collégialement, a été approuvé à l'unanimité.

1* Exposé de Mr Antoine FABRY cabinet formateur : présentation, prise en charge, contenu des formations et toutes autres questions :

Le bureau de l'AMR 17 assiste à la présentation sur diaporama de l'organisme agréé « Le Tremplin » :

- Méthodologie du diagnostic des besoins de formation
- Former les élus locaux au plus près de leur territoire
- Proposition de partenariat avec l' AMR 17

(en pièce-jointes)

Mr FABRY évoque le fait que tous les élus ont le droit de bénéficier de formations adaptées à leurs besoins chaque élu a sur son compte DIF 700 euros. Cet organisme fait appel à des formateurs qui effectuent un travail en amont auprès des élus par mail ou par téléphone afin de prévoir une matrice pour répondre à leur attente.

De plus les formations se passent au mieux par groupe de 15 participants ce qui permet de regrouper les différentes demandes, cela permet d'avoir des formations à proximité des communes rurales qui ont les mêmes besoins.

Des formations sur mesure sur le territoire, définissez votre besoin de formation, choisissez le lieu où vous souhaitez l'organiser (des formations de proximités, personnalisables, mobiles et accessibles à tous les élus)

Les adhérents peuvent avoir accès en continue à une plate forme pour visionner des formations en vidéos :

Conçues spécifiquement pour les élus locaux :

- Un nouveau thème mis en ligne chaque mois ;
- Des votes en ligne pour choisir les prochains thèmes.

Les avantages :

- Flexibilité grâce à des vidéos accessibles 24h/24 et 7j/7 ;
- Apprentissage progressif et individualisé ;
- Financement via le budget dédié à la formation des élus de votre commune ou via le DIF-Élus.

2* Appel à cotisation 2022 :

Le bulletin d'adhésion 2022 sera envoyé courant janvier les tarifs ne changent pas.

3* Questions diverses :

Mme RIVIERE informe le bureau de la dissolution de l'ancienne AMR17, la liquidation a été signée avec Mr CHAMPAGNE ; le transfert de fond a été fait le 16 février 2021 soit un total de 750 euros.

Le président souhaite présenter l'Association des Maires Ruraux 17 ainsi que l'organisme de formation « Le Tremplin » à la Communauté de Commune des Vals de Saintonge,

À Saintes, le 17 Décembre 2021 Le Président,
Bernard GOURSAUD